



HAL
open science

Le Désir d'en être ou l'exemple du patrimoine mondial de l'Unesco

Serge Chaumier

► **To cite this version:**

Serge Chaumier. Le Désir d'en être ou l'exemple du patrimoine mondial de l'Unesco. Le Désir d'en être ou l'exemple du patrimoine mondial de l'Unesco, Oct 2009, France. pp 109-115. hal-00456871

HAL Id: hal-00456871

<https://hal.science/hal-00456871>

Submitted on 15 Feb 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Sous la direction
d'Olivier Moeschler et d'Olivier Thévenin

**LES TERRITOIRES
DE LA DÉMOCRATISATION
CULTURELLE**

Équipements, événements, patrimoines :
perspectives franco-suisse

 L'Harmattan

LOGIQUES SOCIALES

SERGE CHAUMIER

LE DESIR D'EN ETRE OU L'EXEMPLE DE LA LISTE
DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Nous sommes plutôt sceptique sur cette thèse, qui a beaucoup circulé depuis les années 1980, d'une prétendue muséalisation du monde¹, déjà parce que ce monde est, en réalité, réduit à l'Occident - on ne trouve guère de muséalisation massive en Afrique ou en Asie - et plus globalement parce que cet effet est très ambivalent. Il paraît plus exact de dire que la muséalisation de certains espaces permet de détruire et de compenser la transformation profonde d'autres lieux. Loin de tout immobiliser, comme le sous-entend le terme de muséalisation (comme si les musées étaient toujours, de nos jours, synonymes de poussiéreux et de figé, mais c'est un autre débat...), il s'agit plutôt de définir un périmètre à l'intérieur duquel des règles drastiques sont établies qui vont ainsi compenser l'oubli de toute transmission ailleurs. Car quoique l'on en dise, l'amour du travail bien fait, les décorations qu'un propriétaire avait la fierté de placer sur sa maison au 19^{ème} siècle, - les frises en céramique ou les grilles en fer forgé sur les balcons - n'avaient d'autres fonctions que d'embellir la vie. À présent où la construction d'immeubles et de zones pavillonnaires entourant les centres commerciaux des entrées de ville ne peuvent se permettre aucune dépense qui ne soit utilitaire, ou si limitée qu'elle en devient ridicule, alors les centres-villes sont condamnés à se fossiliser en ville-musée. Il est possible d'en dire autant de l'environnement qui entoure les parcs naturels à l'heure où la nature fait l'objet d'un culte d'autant plus grand qu'on la voit disparaître à grands pas. Ainsi le cadre tracé pour ce que l'on appelle depuis seulement vingt-cinq ans le patrimoine est la définition d'un nouveau sacré, d'une zone protégée, qui garantit que le reste de notre vie peut être profané. Cet argument rend par conséquent particulièrement prudent sur les volontés d'ajouter des labels, de définir des contraintes et des obligations, de tracer des

¹ On pourra se reporter aux ouvrages d'Henri-Pierre Jeudy par exemple ; dernier en date sur ce thème : *La Machinerie patrimoniale*, Sens & Tonka, 2001. Plus récemment, Daniel Vander Gucht s'inscrit dans cette lignée : *Ecce Homo Touristicus. Identité, mémoire et patrimoine à l'ère de la muséalisation du monde*, Labor, « Quartier Libre », 2006.

périmètres établis de façon autoritaire, toutes choses sur lesquelles la France excelle depuis Mérimée. Il a bien évidemment été très utile que la puissance publique impose un juste respect envers des biens qu'une conscience encore aveugle sous-estimait. Mais, au lieu de forger un éveil en général au patrimoine dans la vie quotidienne, la tendance a plutôt été de forclure des zones protégées en compensation du désintérêt généralisé. La sur-réglementation d'un côté correspond à l'abandon de la plus grande partie du territoire ailleurs, volontiers massacré sous l'emprise des enjeux économiques. Cette immense surface devient alors inconnue et invisible. Admirer, défendre ou dénoncer la muséalisation de petits quartiers qualifiés d'authentiques et jalousement préservés conduit surtout à se désintéresser des zones d'ombre. Si la patrimonialisation est toujours une mise à distance², une différence de taille existe entre la valorisation sociale qui met l'accent sur des éléments considérés comme importants pour la collectivité qui s'en nourrit³ et la vitrification qui fige certaines parties pour mieux en occulter d'autres. Car malgré le nombre impressionnant d'associations de défense du patrimoine en France⁴, le combat est non seulement inégal, mais dérisoire, voire dangereux. Les demandes de protection se multiplient donnant l'impression d'une volonté de fossilisation d'autant plus grande que des personnes sont en proie au désarroi devant les mutations de leur environnement. Et bien évidemment les parties protégées ne peuvent en réalité n'être que très limitées, même si des patrimoines sans cesse nouveaux s'ajoutent au patrimoine⁵, si bien que nous arrivons en France à un système exécrable où des services nappés de l'autorité publique imposent aux citoyens une protection souvent contre leur gré, alors que par ailleurs les destructions vont bon train. Les errances de ce système sont bien connues, il est peu utile de s'y attarder, mais elles sont problématiques pour les gens oeuvrant dans le patrimoine. Pour sortir de ce modèle binaire qui conduit à deux impasses, avec chacune sa logique et ses illogismes, il semble plus opérant de sensibiliser à une esthétique de la vie quotidienne, dont le patrimoine fait partie et qui peut s'actualiser partout. Des actions de sensibilisation sont conduites en ce sens, par exemple par les CAUE (Centre d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement), davantage que par les acteurs du patrimoine proprement dit. Ce n'est pas inintéressant de le constater.

Quand nous serons tous labellisés

Je voudrais prendre ici, à Besançon, et non sans malice, l'exemple des demandes de classement au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cela me paraît tout à fait révélateur de cette logique de labellisation - même si le centre mondial n'aime pas et refuse ce vocable - et de délimitation d'un espace sacré au détriment des autres patrimoines.

L'UNESCO en est d'ailleurs conscient et ne cesse de répéter *ex cathedra* que, bien au contraire, il s'agit d'éveiller une conscience au patrimoine de tous les instants et

² Michel Rautenberg, *La Rupture patrimoniale*, A la Croisée, 2003.

³ Patrice Beghain, *Le Patrimoine : culture et lien social*, Presses de la Fondation des sciences politiques, 1999.

⁴ Hervé Glevarec, Guy Saez, *Le Patrimoine saisi par les associations*, La Documentation française, 2002.

⁵ Henri-Pierre Jeudy (dir.), *Patrimoines en folie*, Maison des Sciences de l'Homme, 1990.

que l'action ne se limite pas aux seuls sites classés. L'UNESCO met en avant l'idée de faire vivre l'inscription, c'est-à-dire que cela doit s'accompagner d'un travail d'éveil et de conscientisation de la population pour que le petit patrimoine de la vie de tous les jours soit vu différemment. Il s'agit de favoriser une conscience d'ambassadeur du patrimoine, pour reprendre le jargon UNESCO. C'est sur cette ligne habile qu'a plaidé par exemple la juridiction de Saint-Emilion pour faire passer son dossier (car le caractère exceptionnel du lieu lui-même laisse songeur ! C'est le plaidoyer participatif qui a su convaincre les experts). D'autres sont moins bien lotis, et il va falloir par exemple beaucoup d'habileté à la ville de Besançon pour faire oublier qu'elle détruit son centre ville allègrement, en construisant un multiplexe à la place d'un îlot des 18^{ème} et 19^{ème} siècles, ou qu'elle est en train de faire un centre commercial digne des années 1970 dans son cœur historique, sur l'îlot Pasteur à la place d'habitations qui auraient pu être rénovées de manière agréable et en harmonie avec le reste de la ville... Bref, encore une fois, regardons par ici la belle Citadelle Vauban, et hop-là les belles affaires immobilières de l'autre : nous revenons à ce que nous signalions en introduction.

C'est au tour des enfants de dévorer Cronos, car le monstre bureaucratique a engendré un système qui semble le dépasser. L'UNESCO peut bien pondre moult rapports pour énoncer des principes généreux, la réalité sur le terrain est moins enchantée. Les intentions de départ sont largement perverties par une évolution qui ne conserve de la démarche que les manifestations les plus visibles et les effets les plus rentables. Car l'on peut s'interroger sur les motivations qui poussent à vouloir faire reconnaître un site sur la liste du patrimoine mondial. En effet, à présent, les effets pervers, si ce n'est largement négatifs, deviennent peut-être prédominants sur les effets positifs. Certes, cela peut attiser le regard de la population locale et lui octroyer un sentiment de fierté. Savoir que ce qu'ils côtoient chaque jour est reconnu d'importance mondiale, cela flatte l'orgueil des élus et des administrés. Mais surtout, ne nous le cachons pas, ce qui est espéré c'est l'afflux de touristes, c'est-à-dire favoriser le développement économique local grâce à la renommée⁶.

Aussi les projets fleurissent-ils. Si deux cas sont à l'étude en Franche-Comté, Vauban et l'extension du périmètre d'Arc et Senans à Salins, tous les territoires ont leurs ambitions. Deviennent rares les collectivités qui n'ont pas le secret espoir d'un dossier porté au classement UNESCO, dans la plus totale inconscience le plus souvent, car les procédures sont si complexes, si longues et si bureaucratiques que la plupart ne verront jamais le jour. On dit que l'Espagne rêve sur près de 300 dossiers ! Et il est à craindre que bien des pays ne soient dans la même situation. Mais ce rêve est d'autant plus fou que, dans le même temps, l'UNESCO déplore le trop grand nombre de sites classés en Europe et entend rééquilibrer les choses en classant dans les pays du Sud, quitte à inventer des patrimoines là où il n'y en a pas. Le politiquement correct oblige, chacun a droit à son patrimoine, et cette catégorie occidentale, du reste très récente⁷, doit être exportée sous tous les tropiques. Cette invention du patrimoine est appliquée partout et pour tous. Aussi ce qui devait

⁶ Xavier Greffe, *La Valorisation économique du patrimoine*, La Documentation française, 2003.

⁷ Jean Davallon, *Le Don du patrimoine. Une approche communicationnelle de la patrimonialisation*, Hermès, 2006 ; Françoise Choay, *L'Allégorie du patrimoine*, Seuil, 1992.

désigner jusque-là un bien de l'humanité toute entière, comportant justement quelque chose qui transcende les territoires, est de plus en plus rabattu sur une logique géographique, voire nationaliste. Chacun doit avoir *son* patrimoine mondial, et le relativisme culturel vient transformer une vision généraliste en morcellement identitaire. Chaque pays met en avant ses atouts comme on exhibe ses bijoux.

Cette inflation n'a pas de limite, et l'UNESCO, en proie aux doutes, commence à se demander s'il ne faudrait pas fixer un plafond au-delà duquel il ne faudrait pas aller. Si on atteint les 851 sites inscrits aujourd'hui, certains plaident pour fixer un nombre limite : 1000, 1500, 2000 ? Car si le nombre est infini, on voit bien que la notion ne veut plus rien dire. Si tout est patrimoine mondial, plus rien n'est. Si le sacré est partout, il n'est plus nulle part. Cependant, si un nombre était fixé arbitrairement, ceci manifesterait une grande injustice, car cela signifierait que ce sont les premiers arrivés qui sont les mieux servis ! Or, on sait que beaucoup de sites qui ont été classés à l'origine de la procédure auraient des difficultés à l'être aujourd'hui... Faut-il tout remettre à plat et tout réviser ? La chose est plaisante à imaginer mais tout à fait irréaliste, d'autant que, paradoxalement, si l'UNESCO n'apporte aucun moyen financier et si sa volonté initiale était de rapprocher les peuples, ce sont malgré tout des enjeux économiques et identitaires qui sont au cœur de la question à présent.

La motivation à intégrer la liste est, malgré tout, énigmatique. Pourquoi des élus veulent-ils participer à une liste qui est de plus en plus folklorique, dans laquelle même des sites soi-disant d'une valeur exceptionnelle sont très relatifs à l'importance qu'on veut bien leur prêter, et surtout qui va générer des complications bureaucratiques infinies, des lourdeurs, des rapports à rendre, et peut-être même, en cas de réussite, des effets pervers assourdissants ? Regardons ce que sont devenus San Gimignano, Grenade ou le Mont Saint-Michel : des enfers pour tous ceux qui aiment le patrimoine ! Ce sont bien des sites qui « ont réussi », si on prend les critères des élus en quête de touristes et de retombées économiques, mais dans ce cas l'on ne peut que souhaiter à ceux qui veulent s'inscrire d'échouer !

La boîte de Pandore est ouverte

Une nouvelle forme de patrimoine a été inventée dernièrement pour répondre aux exigences d'égalité et pour que les pays du Sud disposent également de leur patrimoine : il s'agit du patrimoine dit immatériel⁸. Cet oxymore est étonnant, et même stupéfiant. Il s'agit de classer des trésors vivants ; ainsi, ce qui était encore vivant sera totalement mort, grâce à ce classement, d'ici quelques années, l'UNESCO précisant que des savoir-faire, des coutumes ou des traditions peuvent être reconnus au titre du patrimoine immatériel, sans jugement de valeur ni de hiérarchisation - relativisme culturel oblige - du moment qu'ils sont respectueux de la personne et des droits humains⁹. Il paraît que les poulets qui se font massacrer

⁸ Voir Mariannick Jadé, *Patrimoine immatériel. Perspectives d'interprétation du patrimoine*, L'Harmattan, 2006.

⁹ Article 1 : « On entend par "patrimoine culturel immatériel" les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel,

t justement
ttu sur une
ne mondial,
orcellement
ijoux.
omme à
faudrait pas
our fixer un
bien que la
ne l'est. Si le
ce était fixé
erait que ce
aucoup de
ultés à l'être
t plaisante à
l'UNESCO
pprocher les
qui sont au

uoi des élus
ans laquelle
s relatifs à
générer des
à rendre, et
? Regardons
Michel : des
tes qui « ont
e retombées
qui veulent

épondre aux
ment de leur
étonnant, et
était encore
ques années,
ions peuvent
valeur ni de
spectueux de
nt massacrer

armattan, 2006.
représentations,
facts et espaces
nt, les individus
urel immatériel,

dans les combats de coqs ou dans les rituels vaudous ne sont pas d'accord ! Au-delà de la plaisanterie, les difficultés pointant à l'horizon sont sans fin. Les droits du vivant et de l'animal, dont on parle de plus en plus, mettent radicalement en question nombre de coutumes. Ceci est également vrai de rituels impliquant des hommes et des femmes. Car il y a de multiples traditions dont les contours sont des plus flous et dont l'approche peut être contrastée. Jusqu'où va le respect de la personne, de l'être vivant en général, de la définition même de respect ? Verra-t-on les femmes Talibanes déposer une demande d'inscription du Tchadri sous prétexte de préservation de la diversité culturelle ? Il est certain qu'elles inventeront un féminisme respectueux de la personne pouvant le justifier ! Cette logique folle (qui s'appuie sur l'ethnologie dans toutes ses ambivalences, avec cette volonté de maintien de traditions qui ne sont immuables qu'en apparence...) ne prend pas toujours des tours aussi tragiques ; les conséquences en sont néanmoins déjà présentes.

Un seul exemple pour finir. Le carnaval de Binche en Belgique a été reconnu dans la « proclamation des exemples éminents du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de 2003 » par l'UNESCO. En quelques années, celui-ci a changé du tout au tout. Outre le fait qu'il est absolument ridicule de croire classer du patrimoine immatériel seulement (car qu'est-ce que serait le carnaval sans les masques, les costumes, les pavés de la rue sur lesquels claquent les sabots des hommes déguisés en Gilles ?), et que par conséquent classer le carnaval c'est aussi classer les moyens par lesquels il est en mesure de se manifester, donc en réalité des biens matériels, il y a bien d'autres problèmes¹⁰. Car qui dit classement dit aussi une façon de figer les choses. Or, le carnaval n'a jamais cessé d'évoluer, de se transformer, malgré le sentiment d'éternité qu'il veut bien laisser transparaître dans son exercice depuis le Moyen-Âge. Le costume, par exemple, change sensiblement selon les périodes (ce que montre bien le musée du carnaval de Binche qui avait jusque-là fonction de témoin et de la permanence et des changements...). Il est donc loisible de s'interroger : le classement va-t-il empêcher le changement ? Et s'il ne le freine pas, alors qu'est-ce qu'il classe ? Le classement entérine-t-il par exemple le fait que les sociétés de Gilles sont traditionnellement et exclusivement masculines ? Et alors, dans ce cas, cela n'est-il pas inégalitaire et condamnable comme discriminant ? Mais si le classement de l'UNESCO impose l'égalité de traitement au nom de l'égalité des sexes, il s'ensuit qu'il impose le changement à une tradition que le classement est censé préserver !

Mais il y a pire. Le classement a produit un effet assez immédiat en attirant une foule de touristes au moment du carnaval, personnes qu'il faut nourrir, loger, et auxquelles il faut simplement faire une place dans le défilé. Ces nouveaux venus

transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. Aux fins de la présente Convention, seul sera pris en considération le patrimoine culturel immatériel conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable. »

¹⁰ Sur cet exemple, nous nous inspirons de l'analyse d'André Gob, « Garder une trace : le rôle du musée dans la sauvegarde du patrimoine immatériel », article à paraître.

n'en connaissent pas les rituels et donc ne s'accordent plus à ce que les défilants attendent en réponse de la foule, si bien que le carnaval se transforme peu à peu en spectacle et non plus en carnaval vivant, c'est-à-dire en une harmonie entre une foule et des incarnations sublimes dans lesquelles cette foule se projette. Il s'institue un face-à-face là où existait une osmose. Les hommes regroupés dans différentes sociétés de carnaval sont environ 250 dans la ville pour préparer et animer le carnaval donné une fois l'an. Or, face aux 250 hommes des sociétés de carnaval, ce sont près de 600 journalistes qui ont été accrédités lors de la dernière édition ! Inutile de s'attarder longuement sur les transformations, si bien que la société gillose, et plus largement la ville, se divise, opposant ceux qui se désespèrent de voir leur carnaval s'évanouir, ou pire se défigurer, et ceux qui, pouvoirs publics en tête, y ont un intérêt, tout spécifiquement par les retombées économiques induites par le développement de la manifestation.

Bref, la patrimonialisation du monde est ambivalente, et sans doute la meilleure façon de protéger le patrimoine n'est-elle pas de classer mais de sensibiliser chacun à le considérer, à l'enrichir et à en jouir au quotidien. Au final sauvegarder son patrimoine, c'est peut-être moins réclamer des labels accordés avec tambours et trompettes que travailler à une culture commune qui fait que chacun s'en considère responsable et le fasse vivre¹¹. Bien évidemment, les retombées économiques ne sont pas les mêmes et par conséquent les intérêts sont moindres. Peut-être même que vouloir préserver le patrimoine, c'est aujourd'hui avant tout se prémunir de la reconnaissance par l'UNESCO ! Il faudrait peut-être que des voix s'élèvent enfin pour oser y résister.

¹¹ Voir Hugues de Varine, *Les Racines du futur. Le patrimoine au service du développement local*, Asdic, 2002.

Bibliographie

- BEGHAIN P., 1999, *Le Patrimoine : culture et lien social*, Paris, Presses de la Fondation des sciences politiques.
- CHOAY F., 1992, *L'Allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil.
- DAVALLON J., 2006, *Le Don du patrimoine. Une approche communicationnelle de la patrimonialisation*, Paris, Hermès.
- DE VARINE H., 2002, *Les Racines du futur. Le patrimoine au service du développement local*, Asdic.
- GLEVAREC H., SAEZ G., 2002, *Le Patrimoine saisi par les associations*, Paris, La Documentation française.
- GREFFE X., 2003, *La Valorisation économique du patrimoine*, Paris, La Documentation française.
- JADE M., 2006, *Patrimoine immatériel. Perspectives d'interprétation du patrimoine*, Paris, L'Harmattan.
- JEUDY H.-P. (dir.), 1990, *Patrimoines en folie*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme.
- JEUDY H.-P., 2001, *La Machinerie patrimoniale*, Paris, Sens & Tonka.
- RAUTENBERG M., 2003, *La Rupture patrimoniale*, Grenoble, A la Croisée.
- VANDER GUCHT D., 2006, *Ecce Homo Touristicus. Identité, mémoire et patrimoine à l'ère de la muséalisation du monde*, Bruxelles, Labor.

défilants
à peu en
entre une
cojette. Il
épés dans
réparer et
ociétés de
a dernière
en que la
x qui se
ceux qui,
etombées

meilleure
er chacun
arder son
nbours et
considère
niques ne
être même
unir de la
vent enfin